



TELETRAVAIL ET HORAIRE VARIABLE: UNE VICTOIRE DE FORCE OUVRIERE !!!

Le 27 avril dernier, les délégués syndicaux des organisations représentatives à PE ARA ont été convoqués par le DR pour négocier un avenant à nos accords régionaux OATT Auvergne et Rhône-Alpes instituant un badgeage virtuel au poste de travail, afin de permettre aux télétravailleurs de bénéficier des dispositions de l'horaire variable prévu par ces accords en lieu et place d'un horaire fixe à 7H30.

FO a d'ores et déjà décidé de signer cet avenant.

Concrètement ?

Vous pourrez bientôt badger de votre poste de (télé)travail et ainsi bénéficier des avantages de votre horaire variable (débit/crédit, récup,...) comme en situation de travail au bureau

- ❖ Vous ne perdrez plus de temps de travail au-delà des 7h30 si vous travaillez plus !
- ❖ Les managers n'auront plus la tâche ingrate de devoir valider au quotidien les TTEX !

Et ne boudons pas notre plaisir, **toutes les OS vont se prévaloir de ce résultat, mais c'est bien une victoire de Force Ouvrière**, qui se bat seule depuis plusieurs années pour arriver à l'application de cet accord aux télétravailleurs.

Un peu d'histoire :

- ✓ Qui a signé l'accord QVT instituant certes le télétravail, **mais aussi la journée fixe de 7h30** (une des raisons pour lesquelles **FO** n'avait pas signé) pour le télétravailleur ?
CFDT, CGC et CFTC, toujours les mêmes qui accompagnent les accords les plus injustes !!
- ✓ Qui a obtenu en février dernier du tribunal judiciaire de Nantes la condamnation de Pôle emploi l'obligeant à appliquer les accords OATT en situation de télétravail ? **FO Pays de Loire !!!**
- ✓ Qui a écrit à notre Directeur Régional pour lui demander d'appliquer ce jugement en Auvergne-Rhône-Alpes sur l'argumentation que ce jugement se référerait à l'accord OATT national ? **FO PE ARA !!!**

Alors oui, cet avenant est bien et avant tout une victoire de Force Ouvrière !!!

Finis les heures de travail dissimulé et l'impossibilité de récupérer les crédits d'heures accumulés en télétravail !

Au moment où le télétravail explose, où une charte télétravail va être présentée au CSE et où une négociation sur le télétravail va être ouverte au niveau national, Cette victoire profitera donc à l'ensemble du personnel de Pôle Emploi !



FO le syndicat qui défend les agents
Contactez-nous pour faire valoir vos droits !
Pour nous contacter : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr
Vous pouvez retrouver nos infos :
sur notre site : www.fo-pole-emploi-ara.fr
www.facebook.com/FO.PE.ARA
Youtube